

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2005 - Convocation du 24/03/2005
Compte rendu affiché le : 08/04/2005

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	20
Votants	22

Présents : M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme WYMAN; Mme BROSSARD; M. GOSSET; Mme MARMONIER; Mlle VEYRIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme ZUILI; M. FORGET

Absents représentés : M. CHRETIN (pouvoir à M. RODRIGUEZ); M. MEYER (pouvoir à M. POINT)

Absents excusés : Mme BERRA; M. FERNANDES

Absents : M. MACHURAT; Mlle MILLET; M. BELLOT; Mme LABASOR; M. BOUREZG

Objet : Modification du tableau des effectifs

Le conseil municipal est invité, ainsi que cela avait déjà été évoqué, à procéder à la modification du tableau des effectifs découlant de la nouvelle organisation des services.

Ainsi, la partie accueil social, jusqu'alors assumée par le Centre Communal d'Action Sociale doit, à compter du 1^{er} avril, être pris en compte directement par la commune.

En conséquence, les deux agents, jusque-là affectés à ce travail, ayant effectué leur demande de mutation, doivent intégrer l'effectif des agents communaux.

Le conseil municipal est donc invité à décider de la création d'un poste d'adjoint administratif et d'un poste d'agent administratif qualifié, ainsi qu'à autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités relatives à cette modification.

Il est à noter que ce changement ne modifie en rien l'équilibre budgétaire général de la commune (bien qu'il en affecte la structure), puisque la somme nécessaire au financement de ces postes sera retirée de la subvention versée par la commune au Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la Fonction Publique Territoriale,
- VU l'avis du CTP,
- VU les déclarations de vacance de postes établies auprès du centre de gestion de la FPT du Rhône,
- CONSIDERANT l'évolution des services mise en oeuvre actuellement par la collectivité,
- **DECIDE de modifier le tableau des effectifs de la commune comme suit :**
 - création : **adjoint administratif**
 agent administratif qualifié
 - suppression : néant
- **PRÉCISE** que les crédits correspondant sont prévus notamment à l'article 64111 du budget communal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 31 mars 2005
Le Maire,
Paul LAFFLY.



*Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 11/04/2005
Publication ou affichage du 11/04/2005
Paul LAFFLY,
Maire.*